

Séance du lundi 25 mai 2020 à 18 h 00

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 18 mai 2020.

Etaient présents :

GATEAU Roland, LOISEAU-MONFOURNY Nicole, DUQUE Louisette, CHRETIEN-BRION Muriel, MAGNIEN Alain, MEFTAH Sophie, BONIN-BLIN Patricia, TEXIER Gilles, GIRAULT Dominique, LEPINASSE Véronique, DEDIANNE Alain, TAUPENOT-MUGNIER Valérie, DIMPRES Zarah, CHOLET Rémi, FAULE Nicole, CIUDAD-KADI Isabelle, BOURDOUNE Nicolas, DAPOIGNY David, PARDANAUD Ruddy, BOICHE Loïc, EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura, MECHIN Dominique, CARVOYEUR Michel, MAILLARD Odile, SCHWEYER Evelyne et GUIBERT Julien.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Mickaël avait donné respectivement procuration à M. CHOLET Rémi.

Secrétaire de séance : M. Julien GUIBERT

Madame Claudine Boisorieux, maire sortant, ouvre la séance.

La séance a été ouverte sous la présidence du maire sortant.

Madame Boisorieux donne lecture des résultats constatés au procès-verbal récapitulatif des élections du 15 mars 2020.

Inscrits : 2 408

Votants : 1 144

Nuls : 23

Blancs : 25

Suffrages exprimés : 1 096

Ont obtenu :

- Liste Clamecy, Unissons nos énergies ! tête de liste Nicolas BOURDOUNE : 627 voix
- Liste Rassemblement pour Clamecy tête de liste Julien GUIBERT : 189 voix
- Liste Clamecy pour Tous tête de liste Odile MAILLARD : 280 voix

Sont donc déclarés installés conseillers municipaux :

GATEAU	Roland
LOISEAU MONFOURNY	Nicole
DUQUE	Louisette
CHRETIEN-BRION	Muriel

MAGNIEN	Alain
MEFTAH	Sophie
BONIN-BLIN	Patricia
TEXIER	Gilles
GIRAULT	Dominique
LEPINASSE	Véronique
DEDIANNE	Alain
TAUPENOT-MUGNIER	Valérie
DIMPRE	Zaraa
CHOLET	Rémi
FAULE	Nicole
CIUDAD-KADI	Isabelle
BOURDOUNE	Nicolas
DAPOIGNY	David
PARDANAUD	Ruddy
BOICHE	Loïc
EL MOUTTAKI-CAVALLI	Kabboura
DEDIANNE	Mickaël
MECHIN	Dominique
CARVOYEUR	Michel
MAILLARD	Odile
SCHWEYER	Evelyne
GUIBERT	Julien

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Boisorieux demande de choisir le secrétaire de séance. La tradition veut que ce soit le plus jeune des conseillers municipaux. Elle propose : M. Julien GUIBERT.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal (Article L 2122.8 du CGCT) :

Mme Boisorieux passe la parole au doyen d'âge de l'assemblée : ROLAND GATEAU

M. Roland Gateau : En ma qualité de doyen d'âge de cette assemblée, je vais procéder à l'appel des nouveaux conseillers municipaux, (classés par le nombre de voix obtenues par liste et par âge du plus ancien au plus jeune).

Chacun répond présent à l'appel de son nom :

GATEAU	Roland
LOISEAU MONFOURNY	Nicole
DUQUE	Louissette
CHRETIEN-BRION	Muriel
MAGNIEN	Alain
MEFTAH	Sophie
BONIN-BLIN	Patricia
TEXIER	Gilles
GIRAULT	Dominique
LEPINASSE	Véronique
DEDIANNE	Alain
TAUPENOT-MUGNIER	Valérie
DIMPRE	Zaraa
CHOLET	Rémi
FAULE	Nicole
CIUDAD-KADI	Isabelle
BOURDOUNE	Nicolas
DAPOIGNY	David
PARDANAUD	Ruddy
BOICHE	Loïc
EL MOUTTAKI-CAVALLI	Kabboura
DEDIANNE	Mickaël
MECHIN	Dominique
CARVOYEUR	Michel
MAILLARD	Odile
SCHWEYER	Evelyne
GUIBERT	Julien

Le quorum est atteint (Loi N° 2020-290 modifiée par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020) :

1/3 des membres présents soit 9

2 ° Election du Maire :

Nous allons procéder à l'élection du Maire.

Nous allons constituer un bureau de vote :

Le Conseil Municipal désigne 2 assesseurs au moins, je vous propose :

- Monsieur Loïc BOICHE
- Mme Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI

M Gateau donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L 2122.4 : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L 2122.7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

M. Gateau invite à procéder à l'élection du maire au **scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés**.

Il demande s'il y a des candidats.

M. Nicolas BOURDOUNE est candidat.

A l'appel de son nom, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote par le bureau de vote.

Les résultats du premier tour sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 14

M. Nicolas Bourdoune a obtenu 22 voix.

M. Nicolas BOURDOUNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Maire et est immédiatement installé.

M. Gateau remet la présidence à M. Nicolas Bourdoune, maire nouvellement élu.

Madame Boisorieux procède à la remise de l'écharpe et symboliquement échangent leurs sièges.

Discours Claudine BOISORIEUX :

Quelques mots très brefs. Je souhaite remercier les élus qui durant tous ce mandat, ont été présents à mes côtés. Il n'est pas nécessaire de les nommer, ils se reconnaîtront, avec eux les services municipaux toujours présents dévoués et qui ne se sont pas ménagés pendant cette période difficile du confinement. Des difficultés ne sont pas résolues et ne sont pas terminées. Je vous souhaite de tout cœur bon courage et la réussite à la nouvelle équipe. Bravo Nicolas.

Discours Nicolas BOURDOUNE :

Mesdames, messieurs, chers amis,

C'est avec beaucoup d'émotion que je suis aujourd'hui devant vous pour commencer ce mandat. Après 12 ans au service des habitants en tant qu'adjoint au maire, ceux-ci ont accepté de me confier, par votre intermédiaire, la fonction de 1^{er} magistrat de notre commune.

C'est pour moi un véritable honneur !

Soyez assuré que je me montrerai digne de la confiance qui m'est aujourd'hui témoignée.

Le mandat de maire est celui, j'en suis sûr, auquel les clamecyçois accordent le plus d'importance.

En ces temps où les politiques sont souvent critiqués, le maire, mais aussi l'équipe municipale, de par la proximité qu'ils entretiennent avec les habitants, sont ceux auxquels il est encore accordé crédit.

A l'échelle de la commune, il n'est pas de place pour le faux semblant.

Les élus municipaux sont dans l'action concrète, ils sont ceux qui gèrent l'organisation de la cité.

Leurs décisions sont immédiatement perceptibles, elles sont critiquées si elles sont critiquables, elles seront acceptées dès lors que ce qui les motive est partagé.

Je tiens vivement à remercier l'ensemble des habitants qui se sont mobilisés pour cette élection.

Dans un contexte difficile du fait de la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, 1 144 électeurs se sont déplacés pour choisir la nouvelle équipe municipale, soit 47,5 % des inscrits. Merci à eux.

La liste Clamecy unissons nos énergies, avec 627 voix, a obtenu 57,3 % des suffrages et a 22 élus, la liste Clamecy pour tous, avec 280 voix, 25,6 % des suffrages a 3 élus, et la liste rassemblement pour Clamecy, avec 187 voix et 17,3 % des suffrages, a 2 élus.

Nous sommes, tous ensemble, la nouvelle municipalité, c'est tous ensemble que nous devons travailler et répondre aux attentes de nos habitants.

C'est pourquoi permettez-moi, chers collègues, de féliciter l'ensemble des membres de ce conseil, chacun pour leurs résultats respectifs, et nous l'espérons, pour leur engagement à travailler au bien commun.

Les clamecyçois ont majoritairement choisi la liste Clamecy Unissons nos énergies !

Ils ont fait le choix de l'expérience associée aux compétences, le choix de la diversité, mais surtout de la complémentarité, celui de l'ouverture et du rassemblement.

Ils ont surtout validé notre aspiration à travailler de manière partagée, en proximité, à privilégier l'écoute, la concertation, de toujours favoriser l'implication des habitants.

C'est bien le conseil municipal dans son ensemble qui est aujourd'hui au service de la population.

C'est bien tous ensemble, habitants et conseil municipal, que nous imaginerons et construirons le futur de notre ville.

L'attente de nos concitoyens est forte, je vous le dis ici, nous respecterons nos engagements :

D'abord l'engagement sur la méthode, la participation citoyenne était au cœur de notre projet, elle sera au cœur de notre mandat.

Nous voulons changer la relation entre les élus et les habitants et faire des citoyens les principaux acteurs de la politique locale.

Aucune décision importante ne sera prise sans ce temps nécessaire à la démocratie locale qu'est ce temps de consultation et concertation citoyenne.

Pour favoriser ce processus, nous allons nommer un conseiller délégué à l'implication citoyenne.

Il lui appartiendra, il nous appartiendra de favoriser la création des outils de l'expression des habitants.

Différents conseils, espaces d'expression, de consultation et de concertation vont être mis en place.

Quels que soient les projets, nous organiserons des commissions qui réuniront les habitants concernés et/ou intéressés, des techniciens et des élus, pour ensemble, en concertation, préparer leur réalisation.

L'action publique doit être transparente et partagée, nous multiplierons les outils d'information en direction de la population que chacun puisse se l'approprier.

Nous publierons régulièrement, tel que nous l'avons fait pendant la période de confinement, un bulletin d'information qui annoncera les temps forts de la vie locale, permettra d'avoir une vision partagée quant à la réalisation des travaux demandés ou envisagés, invitera les habitants à nos rendez-vous d'échanges constructifs et citoyens.

Nous créerons les conditions d'une véritable proximité, les habitants doivent pouvoir interpeller la collectivité autant que de besoin.

Ils le feront via notre nouveau site internet, nous mettrons en place à la mairie un cahier de doléance ainsi qu'une permanence d'élus chaque samedi matin.

Nous nous engageons à ce qu'aucune sollicitation ne reste sans réponse.

Si la démocratie locale est premier pilier de notre action, le développement de l'attractivité de notre commune en sera le 2ème

Il est impératif d'inverser la courbe démographique, Clamecy ne doit plus perdre d'habitants ;

Si nous devons garder nos jeunes et pour ce faire leur offrir des perspectives en termes d'emploi, nous devons surtout attirer de nouveaux habitants.

Pour ce faire nous disposons de différents leviers :

Nous devons maintenir, préserver les services publics tels que nous les connaissons.

Qu'il s'agisse de la poste, la gare, la CPAM, Pole emploi, les impôts, la sous-préfecture... nous avons besoin de ces services en proximité. Nous allons travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des responsables de ces services pour pérenniser leur implantation, accompagner leurs mutations et inciter à leur développement.

Nous porterons une attention particulière aux écoles.

Nous voulons des groupes scolaires adaptés et modernisés pour accueillir l'ensemble des élèves.

Nous devons rénover et agrandir une école déjà existante ou, à l'inverse, construire un nouveau groupe scolaire totalement aux normes et sécurisé, à énergie positive.

Nous avons également l'obligation de proposer des conditions d'accueil acceptables dans cette période de dérèglement climatique.

Il appartiendra aux habitants, pour ce projet comme pour beaucoup d'autres, en connaissance de cause de se positionner.

Il nous faudra aussi travailler en étroite collaboration avec le Collège et le Lycée.

Ils sont des atouts essentiels de notre territoire et permettent à nos enfants de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possible et en proximité.

Nous devons accompagner les mutations de ces deux établissements tout en consolidant et favorisant leur développement.

Nous travaillerons avec l'ensemble des forces vives du territoire pour imaginer le lycée de demain, obtenir le label de « Lycée Pilote de la Ruralité », créer de nouvelles filières, accompagner le développement de la section hand, un nouveau Bac Pro, voire un BTS.

Nous devons développer l'offre de santé,

Il est impératif de maintenir les services existant à l'hôpital, mais aussi de les développer.

Le maire de Clamecy est, de droit, le président du Conseil de Surveillance de l'hôpital (qui remplace le conseil d'administration). A ce titre il est l'interlocuteur privilégié de l'administration hospitalière, des professionnels de santé, du Groupement Hospitalier de Territoire dont dépend notre hôpital, de l'Agence Régionale de Santé, mais aussi de l'association des usagers.

Nous dialoguerons étroitement avec l'ensemble de ces partenaires, usagers, praticiens, décideurs et financeurs pour maintenir l'existant à l'Hôpital, qu'il s'agisse des services de Médecine, de Soins continus, des urgences 24H/24, du SMUR, du scanner, des différentes spécialités déjà présentes, mais aussi, pour répondre au mieux aux besoins de la population, en attirer de nouvelles.

Si nous devons rendre le territoire plus attractif et accueillant pour les spécialités médicales nous devons aussi anticiper les futurs départs en retraite de nos médecins généralistes

En ce sens la maison de santé est une opportunité parce qu'elle permettra de meilleures conditions d'exercice pour les professionnels ainsi que d'accueil pour leurs patients, notamment les plus âgés ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Nous voulons mettre en place des conditions d'hébergement optimisées et partagées pour les étudiants en médecine qui effectuent leurs stages chez nos médecins.

C'est par ce biais que nous leur permettrons de réaliser leur stage dans les meilleures conditions possibles, mais aussi que nous leur permettront de découvrir la qualité de vie à Clamecy et ainsi les inciter à s'y installer pour exercer leur activité future.

Ces lieux d'accueil pourraient aussi être utilisés par l'ensemble des étudiants qui effectuent des stages dans les entreprises industrielles locales.

Nous soutiendrons l'ensemble des dispositifs qui permettent l'hospitalisation à domicile, mais aussi le maintien des personnes âgées chez elles le plus longtemps possible, les dispositifs de mobilité partagées qui rapprochent les habitants de l'offre de santé.

Enfin, nous inciterons à la création d'espaces de vie, de résidences partagées pour les seniors.

Il nous faut soutenir les commerces de proximité

Les commerces de proximité sont les poumons et le cœur de la vie en centre-ville.

A court terme et du fait du confinement ils sont tous fragilisés.

Nous devons y apporter une importance particulière. Il nous faudra être à l'écoute des commerçants, les accompagner au sortir de cette période difficile et favoriser ensuite leur développement.

Nous nommerons un élu référent qui sera leur interlocuteur direct et permettra de répondre rapidement à leurs besoins.

De même, nous nommerons un policier municipal référent des commerçants pour que soient traitées rapidement les problématiques d'incivilité auxquelles ils peuvent être confrontés.

Nous voulons que les habitants consomment à Clamecy. Pour le favoriser ainsi que les mobilités, nous souhaitons mettre en place une navette électrique et gratuite pour permettre à la population d'accéder facilement et rapidement au centre-ville.

Le parcours et la fréquence de passage de cette navette sera à déterminer en concertation.

Pour permettre aux clamecycois mais aussi aux touristes, de mieux s'orienter, nous adapterons et optimiserons la signalétique.

Pour plus d'attractivité, et pour en finir avec les vitrines vides qui donnent l'impression que la ville est sinistrée, nous négocierons avec leurs propriétaires pour qu'ils nous permettent de faire de celles-ci des supports artistiques éphémères. Cela augmentera notre attractivité, égayera nos rues, permettra de faire la promotion du talent de nombreux habitants, et donnera envie à de nouveaux commerçants de s'y installer.

Développer l'économie locale

Nous voulons que Clamecy soit un partenaire incontournable des entreprises du territoire.

En lien avec la communauté de communes et les services de l'état, nous voulons accompagner et soutenir leur développement, favoriser la création d'emplois en proximité.

Nous veillerons à faire la promotion des savoir-faire de nos artisans, ils sont indispensables à notre économie locale.

Nous voulons soutenir leurs activités. Nous accompagnerons la transmission de leur entreprise (lors de départs en retraite etc.), mais aussi la transmission de leurs compétences lorsqu'ils s'engagent auprès des jeunes et forment les futurs professionnels.

En lien avec les chambres consulaires, nous ferons la promotion de l'apprentissage. Parallèlement, il nous appartiendra d'optimiser les conditions d'accueil de ces jeunes sur notre commune.

Soutenir les entreprises, c'est aussi répondre localement aux besoins de main d'œuvre qualifiée.

A cette fin, pour permettre l'évolution professionnelle, offrir des perspectives et un avenir aux personnes sans emploi, nous travaillerons à la mise en place d'une offre de formation locale et adaptée, en partenariat avec Pole Emploi et la Région.

Nous inscrire dans la modernité

L'attractivité c'est aussi, à l'ère du télétravail, soutenir et accompagner le déploiement de la fibre.

La fibre permettra d'inscrire résolument Clamecy dans la modernité.

C'est l'occasion, pour nous, dans un environnement préservé d'attirer des activités tertiaires et une nouvelle population. Pour faciliter leur installation, nous créerons des espaces de travail partagé.

En ce sens, la gare et la proximité de Paris, la qualité de nos équipements, de nos infrastructures, de l'offre culturelle et de notre environnement de vie sont des atouts.

Jouer sur la fiscalité

Malgré d'importantes réalisations effectuées depuis 2008, la commune n'a pas augmenté ses taux.

Des efforts de rigueur importants, mais aussi la modernisation de nos infrastructures, des économies substantielles d'énergie liés à des travaux d'isolation sur le bâti communal, nous ont permis de poursuivre nos actions sans demander aux Clamecycois d'efforts supplémentaires. Ils ne l'auraient pas supporté.

Nous avons conscience que la fiscalité, et notamment la taxe foncière est trop importante et que c'est un frein à l'installation de potentiels nouveaux résidents, que c'est la cause du départ de certains habitants dans les villages en proximité.

Nous considérons que, pour développer l'attractivité de notre commune, pour rendre du pouvoir d'achat à nos habitants, il est impératif de réduire la fiscalité. Plusieurs pistes sont à l'étude.

Nous voulons que ce mandat soit celui de la baisse de la fiscalité. Cette baisse permettra d'attirer de nouveaux habitants, de faciliter l'accès à la propriété et ainsi de consolider notre développement.

Autre perspective pour rendre du pouvoir d'achat aux habitants, nous vous proposerons de reprendre la distribution de l'eau en régie. Cela nous permettra d'en diminuer le prix.

Nous arrivons au terme du contrat qui nous lie à Véolia.

La commune devra se prononcer sur la reconduction, ou non, de celui-ci.

Plusieurs options existent :

Nous pouvons reconduire le contrat qui nous lie à Véolia, adhérer, en proximité, à un syndicat de l'eau déjà existant, ou, pour en maîtriser le prix, reprendre la distribution de celle-ci en régie.

Ce sera aux habitants, après un temps nécessaire de concertation, en toute connaissance des avantages et inconvénients de chaque option, qu'il appartiendra de choisir la solution qu'ils souhaitent privilégier.

Préserver notre environnement.

Préserver notre environnement, c'est d'abord préserver la qualité de l'eau. L'eau est une ressource essentielle et notre bien commun.

Notre eau est de qualité. Nous avons anticipé l'évolution des normes et contraintes sanitaires en construisant une usine de traitement de l'eau, en rénovant les conduites permettant l'acheminement de celle-ci. Nous adapterons si nécessaire les dispositifs de filtration permettant de maintenir sa potabilité et poursuivrons, en lien avec l'agence de l'eau et le milieu agricole, de mener une politique volontariste de protection des captages.

Pour offrir un cadre de vie adapté à la biodiversité, Nous veillerons à l'entretien de nos cours d'eau et favoriserons leur renaturation.

Parallèlement nous soutiendrons toutes les actions de sensibilisation en faveur du respect de l'environnement, toutes les initiatives en faveur de la protection de la biodiversité.

Prendre soin de notre cadre de vie.

Pour permettre au plus grand nombre de découvrir ou redécouvrir la qualité de notre environnement et de nos paysages, nous allons réhabiliter puis entretiendrons de nombreux chemins et sentiers qui, par manque d'entretien sont en train de disparaître.

La question des déchets est ici essentielle. Nous constatons trop régulièrement de nombreux dépôts sauvages, que ce soit en ville mais aussi dans les écarts.

Nous voulons donc, en collaboration avec la communauté de communes, mais aussi en s'appuyant sur les habitants, adapter la collecte de déchets, et, pour plus de propreté, installer en ville des containers semi enterrés.

Pour éviter les dépôts intempestifs d'encombrants au « fil de l'eau », nous organiserons une collecte des encombrants une fois par trimestre.

Pour ce qui concerne les dépôts sauvages dans la nature, nous mènerons une politique de veille active et de dissuasion. Nous appliquerons le principe du pollueur payeur.

Ces comportements sont inadmissibles et doivent être systématiquement sanctionnés

Nous devons favoriser les voies douces, l'aménagement des berges de l'Yonne s'inscrit dans cette démarche.

Cet aménagement permettra un cheminement piétonnier, pour permettre aux habitants de la ferme blanche mais aussi aux écoliers, collégiens et lycéens de se rendre au centre-ville en toute sécurité.

D'autres cheminements sont à imaginer, ils le seront en concertation avec les habitants.

Parallèlement nous allons revégétaliser la ville.

Il nous faut rendre le centre-ville plus agréable et plus vert, moins minéral et plus naturel.

Partout où cela est possible, nous voulons planter des arbres, implanter des murs végétalisés.

Ils permettront, pendant les périodes de forte chaleur, de lutter contre les hausses de température, de multiplier les points d'ombre, de créer des îlots de fraîcheur, mais aussi d'offrir un abri à de nombreuses espèces animales.

En concertation avec les habitants, nous mènerons une politique volontariste en termes de mobilier urbain. Poubelles et bancs, aires de jeux pour les enfants, espaces de barbecue partagés...

Nous les installerons là où ils nous en signaleront les besoins.

A l'écoute, nous adapterons notre cadre de vie en fonction des demandes.

Le cadre de vie, c'est aussi la sécurité

Comme vous le savez la ville s'engage dans une politique volontariste sur la question de la sécurité

Un dispositif de vidéo protection, 16 cameras, permettant une cinquantaine d'angles de prise de vue, est en cours de déploiement à Clamecy. C'est par ce biais que nous ferons diminuer de manière immédiate et importante les problématiques d'insécurité.

Après une période d'évaluation, nous compléterons si nécessaire, ce dispositif.

Je tiens à rappeler que la ville n'a pas vocation à surveiller l'ensemble des faits et gestes des habitants. C'est a posteriori, et sur réquisition du Procureur dans le cadre d'enquêtes, que les images pourront être visualisées par des gendarmes, seules personnes habilitées.

Pour lutter contre les incivilités, nous voulons que la police municipale soit omniprésente dans la rue, disponible et à l'écoute des habitants. Nous continuerons par ailleurs de travailler étroitement avec les services de la gendarmerie.

Parallèlement nous poursuivrons et multiplierons les actions de prévention, en direction des scolaires, des jeunes et de l'ensemble de la population.

Ces actions concerneront la sécurité routière, la lutte contre les addictions (drogues, alcool, jeux vidéo...), la sensibilisation au bon usage d'internet, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la rue comme au sein du foyer, tout sujet qu'il semblera pertinent d'aborder.

Pour les jeunes en difficulté, nous nous appuyerons sur l'expertise de la Mission Locale et recruterons, si cela s'avère pertinent et nécessaire, un éducateur de rue.

Il nous faut impérativement rétablir le lien avec ces jeunes et les accompagner dans la construction de leur parcours de vie.

Enfin, la sécurité, c'est la prise en compte des risques auxquels est confrontée la population sur le plan technologique et environnemental.

Un Plan de Prévention des Risques Technologiques a été élaboré pour réagir immédiatement en cas de problème à l'usine Solvay.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation en cas de rupture du barrage de Pannecière.

Même si des exercices ont lieu régulièrement, nous œuvrerons pour que la population s'approprie ces différents plans de prévention, qu'elle puisse réagir en toute sécurité.

Mener une Politique Culturelle volontariste

La culture est un élément important de la vie de notre cité.

Au terme de cette crise, nous allons soutenir mais aussi diversifier, l'offre culturelle, la rendre toujours plus accessible au plus grand nombre.

Parce qu'il faut démocratiser les savoirs, que nous apprenons toute notre vie, nous encouragerons les initiatives portées par des associations telles que la Société Scientifique, l'Université du Temps Libre, mais aussi les nombreuses autres associations culturelles locales. Nous voulons familiariser les habitants avec les différentes formes d'arts, les populariser, permettre à chacun d'identifier son potentiel et d'exprimer sa créativité.

Nous continuerons, avec les communes qui le souhaitent, d'accompagner le développement de l'Ecole de Musique et Danse Intercantonale.

Pour favoriser la création, nous envisageons de mettre en place une résidence d'artistes à l'Espace Culturel et Citoyen Ferme Blanche. En retour, les artistes résidants nous feront bénéficier gracieusement de la finalité de leur travail.

Pour que les habitants s'approprient toujours plus le musée nous y multiplierons les animations, il doit devenir un lieu central de la culture à Clamecy.

Nous voulons qu'une fois restaurée notre Dame de Bethleem devienne un centre culturel partagé, elle deviendra un lieu de concerts, d'expositions, de spectacles, un lieu des expressions culturelles.

Notre cinéma est un élément majeur de l'attractivité de notre commune, nous amplifierons son rayonnement.

Pour plus de diversité sur le plan musical, nous organiserons des concerts pour les jeunes, en partenariat avec le Silex et le Café Charbon (au moins un rdv de printemps et un d'automne).

Nous proposerons des animations musicales au parc Vauvert chaque mercredi soir pendant les deux mois d'été.

Avec l'aide d'un tourneur, nous ferons venir un artiste d'envergure nationale au moins une fois par an.

Nous voulons, en lien avec les associations et les commerçants, mettre en place des animations estivales qui répondent aux attentes des touristes comme à celles des habitants.

Cette diversité, cette richesse et variété de l'offre culturelle locale, que chacun peut s'approprier, doit être pour toutes et tous les signes distinctifs de la qualité de vie dans notre cité.

Moderniser les hameaux, les quartiers...

Nous poursuivrons nos actions pour moderniser les hameaux, les quartiers.

L'ancienne MLAC a été entièrement rénovée et réhabilitée. Les bâtiments sont maintenant aux normes et peuvent être utilisés en toute sécurité. Beaucoup d'associations ont réinvesti les lieux et nous voulons maintenant que la population, et notamment celle des quartiers se les réapproprie.

A court terme, nous voulons que l'espace culturel et citoyen de la ferme blanche soit le lieu privilégié de l'implication des habitants, le laboratoire de leurs idées.

Nous voulons poursuivre la transformation de notre ville, de notre cadre de vie.

Après des années où nous avons accordé une attention particulière au centre de la ville. Nous devons maintenant centrer notre attention sur les écarts, les hameaux mais aussi les quartiers.

Ce sont des espaces de vie importants qu'il nous faut aménager.

Les voiries et de nombreux trottoirs des hameaux et quartiers sont en mauvais état. Il nous faut les rénover.

Pour ce faire et au vu des besoins qui sont nombreux, Nous allons mettre en place un plan pluriannuel de réhabilitation de l'ensemble des voiries. Nous définirons avec les habitants quelles sont les priorités en termes d'aménagements et hiérarchiserons avec vous les travaux sur plusieurs années.

Pour toujours plus de dialogue et de proximité, pour répondre au mieux à vos attentes et besoins, là encore nous nommerons un élu référent des hameaux et quartiers.

Et surtout « faire territoire »

On ne peut parler d'avenir, on ne peut parler attractivité, sans évoquer la communauté de communes. Il nous faut maintenant penser mais surtout faire territoire.

Nous avons aujourd'hui l'occasion de mettre un terme à une situation qui n'était satisfaisante pour personne.

Nous devons nous rassembler autour de projets communs, privilégier ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous divise et ensemble travailler au bien commun.

Pour faire territoire, il est de l'intérêt de tous de s'appuyer sur la complémentarité des savoirs faire, des expertises.

Les services de notre municipalité et ceux de la communauté de communes sont complémentaires. Ils sont amenés, sur un nombre important de dossiers à travailler de manière très étroite.

Il nous faut rétablir à court terme une culture de la confiance et de la coopération, à long terme développer les mutualisations. Cela nous permettra de mieux maîtriser nos dépenses, d'éviter les doublons, mais c'est aussi par ce biais que nous pourrons ensemble, commune et communauté de communes, être audible et crédible auprès des différents partenaires et financeurs des projets de nos collectivités.

Ensemble on est plus fort. Faire territoire permettra de donner beaucoup plus de cohérence, de visibilité et de lisibilité à nos actions.

C'est un signal fort que nous devons envoyer à l'ensemble des habitants et acteurs économiques du territoire. Un signal qui favorisera le développement de notre territoire.

Pour finir mon propos, je souhaite vous assurer que, pour l'ensemble de nos actions, nous savons pouvoir compter sur l'implication des services de la municipalité.

Qu'il s'agisse de la direction générale des services, de la direction des affaires générales, des affaires financières, des services techniques ou administratifs, des services culturels ou sportifs, les services scolaires, de la police municipale, ils sont l'interface incontournable grâce auquel fonctionne notre collectivité. Pour les avoir vus travailler ces douze dernières années mais aussi apprécier leur engagement dans la période que nous venons de traverser, je puis vous assurer qu'ils font chaque jour la démonstration de ce qu'est un service public de qualité, au service des habitants.

Je souhaite encore plus aujourd'hui, en ce temps compliqué, les en remercier.

Enfin je souhaite saluer celle qui parmi nous a été pendant 43 ans au service de notre municipalité.

Je sais qu'elle part aujourd'hui avec le sentiment du devoir accompli.

Elle a été élue conseillère municipale en 1971,

Adjointe au Maire de 1977 à 1983, chargée des Affaires Culturelles, du Tourisme, des Loisirs, des Fêtes, des Sports

1^{ère} Adjointe de 1989 à 2008, chargée des Affaires économiques, de la Formation et de l'Emploi puis du personnel et des Moyens.

Vice-présidente de la Communauté de communes des Vaux d'Yonne de 2001 à juillet 2011 en Charge des Affaires Economiques

Conseillère régionale de Bourgogne de 2004 à 2010, présidente de la Commission Lycée

Maire depuis 2008 et présidente de la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne d'octobre 2011 à décembre 2016.

L'ensemble de ces mandats n'a pas toujours été aisé mais la situation actuelle nous confirme qu'il n'est jamais de moment aisé.

Les habitants lui ont toujours fait confiance. Très engagée pour sa municipalité, elle a su, à chaque fois, traverser les difficultés sans jamais faillir, à chaque instant elle a privilégié l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Je sais lui devoir beaucoup. Elle m'a fait confiance, m'a beaucoup appris et je sais que je lui dois d'être là aujourd'hui.

Le résultat de cette élection est aussi et sans conteste la reconnaissance par la population de son engagement, de son dévouement de chaque instant, de la qualité de son action.

Madame la Maire, Madame Boisorieux, permettez-moi de vous saluer, vous êtes une grande Dame. Au nom de Clamecy, au nom de l'ensemble des habitants de notre commune, je vous remercie et vous l'affirme, vous allez nous manquer.

Nous ne voulions pas vous laisser partir sans manifester une dernière fois l'affection mais surtout l'estime et le respect que vous méritez, c'est pourquoi je vous prie d'accepter aujourd'hui, de la part de notre municipalité, ce modeste présent.

Ce ne sont que quelques fleurs mais nous espérons qu'elles vous permettront pendant quelque temps de penser à nous.

Encore merci à vous.

Discours Michel CARVOYEUR :

Je vous félicite pour votre programme puisque finalement nous avons les mêmes idées et les mêmes objectifs. Je pense qu'il est nécessaire d'aboutir ensemble sur ce programme.

Mesdames et Messieurs, chers collègues élus, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Clamecy.

Pour nous tous, mars 2020 aura été une date très importante : depuis pas mal de temps, nous avions cette date en tête et nous nous sommes souvent posé la question de savoir comment nous allions passer ce cap difficile à la date d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, les urnes ont parlé. Même si l'abstention a été historiquement importante avec cette crise sanitaire et je le déplore, les résultats sont sans appel : 47,5 % de votants, mais une majorité incontestable.

On peut les interpréter et les analyser chacun à sa façon, mais il faut tenir compte des chiffres.

Pour ma part, je considère que chaque électeur s'est exprimé : ceux qui ont voté pour l'une ou l'autre des trois équipes et ceux qui n'ont pas voté formulant ainsi une absence de choix.

- N'ont-ils pas eu le temps ?
- Sont-ils déçus par le système politique, voire la politique ?
- Ont-ils été inquiets des problèmes sanitaires
- Ou encore pensaient-ils qu'il n'y avait pas d'enjeu ?

Nous ne le saurons jamais précisément.

La campagne électorale est maintenant derrière nous et nous sommes réunis autour de cette table en ce jour du 25 mai 2020 pour la première séance d'un conseil municipal inédit dans sa forme suite à la crise sanitaire du coronavirus, un conseil qui aura à gérer Clamecy en 2020 à 2026.

Les électeurs vous ont donc donné une légitimité, je le dis, incontestable et vous saurez mettre tout en œuvre pour vous en montrer digne. Votre discours nous apporte les termes qui conviennent et quelques espoirs.

Je tiens à vous exprimer à chacune et chacun d'entre vous mes plus vives félicitations : votre élection au sein de ce conseil municipal est un résultat démocratique qui pourra toujours être remis en cause par les conditions sanitaires et par des personnes qui pensaient qu'ils avaient mieux à faire... on ne le saura pas précisément un vote a été organisé, vous avez largement remporté ce vote.

Nous, tous ici présents, pour représenter nos électeurs qui ont choisi et ceux qui n'ont pas votés. Ils nous ont donné mandat pour gérer au mieux la ville et défendre leurs intérêts. Ils attendent de nous un engagement sans faille, sachons le respecter.

Au nom de tous, je tiens une nouvelle fois à adresser les remerciements à tous les électeurs, à tous les clamecycois qui ont accordé leur suffrage à chacune des trois listes.

J'espère que toutes les commissions, comme annoncé, seront ouvertes aux deux groupes minoritaires avec au minimum un représentant de chaque tendance, bien sûr, en fonction de la législation. C'est dans ce but qu'il sera nécessaire d'organiser un dialogue constructif avec tous les groupes présents dans ce conseil.

Car je vous rappelle que nous sommes toujours en crise :

- Crise sanitaire avec un possible rebond de la pandémie
- Crise économique avec un choc important pour toutes les structures impactées par les fermetures administratives avec un fort risque de disparition de commerces et d'artisans. Les chiffres sont inquiétants sur Clamecy.
- Crise sociale avec les conséquences sur l'emploi et sur toutes les personnes et les structures en souffrance.

Mon souhait est évidemment que l'intérêt général de la ville et de nos concitoyens soit défendu au mieux : je saurai être combatif et vigilant tout en restant réaliste pour l'avenir de notre cité.

J'apporterai volontiers mon concours bienveillant à tous projets constructifs et à toute reconstruction des structures de notre ville de Clamecy, tels annoncés dans votre discours d'ouverture. Je vous rappelle félicitations à tous, merci à tous et bon courage pour ce mandat.

N. Bourdourne : Merci à vous M. Carvoyeur. M. Guibert, je vous donne la parole ensuite. Les nominations dans les commissions ne sont pas à l'ordre du jour de ce conseil, car nous sommes dans des conditions particulières. Elles seront présentées lors du conseil municipal qui aura lieu dans la 2^e semaine de juin. Nous pourrions ainsi nous réunir au sein de nos propres groupes pour préparer et travailler. Bien évidemment les commissions seront ouvertes à l'ensemble des groupes de cette assemblée.

Discours de M. Guibert

J'aimerais rendre hommage à tous ceux qui ont été en première ligne contre le COVID 19 : personnels soignants, agents municipaux, commerçants, artisans, indépendants et aux salariés de la grande distribution, bien souvent martyrisés dans leurs conditions de travail et en première ligne et leur rendre hommage à tous ces clamecycois et clamecycoises.

En ce qui concerne, les élections municipales de notre commune : 3 800 habitants, 2 408 inscrits, 1 144 votants, 1264 abstentions. Malheureusement le grand vainqueur est l'abstention record pour des élections municipales.

Cette abstention dans un scrutin se finalisant dans des conditions anxiogènes concernant la crise du COVID 19 et le non report du 1^{er} tour vote. Nous ne devons pas sortir, mais aller voter ne craignait rien. Nous connaissons malheureusement la suite. Le résultat, nous connaissons aussi une abstention record notamment dans les catégories populaires qui, par la force des choses, n'est pas le reflet de l'expression démocratique réelle et citoyenne des Clamecycoises et clamecycois, mais les résultats sont là, mais mathématiquement, les conditions sont connues de tous, beaucoup de clamecycois ne sont pas allés voter, vous êtes élu maire.

Monsieur Bourdourne, vous avez été élu par 627 voix soit 16,5 % de la population, 26 % des électeurs. Vous êtes élu maire et nous reconnaissons votre élection. Je souhaite et espère que vous n'oublierez que vous avez été élu avec le plus faible nombre de Clamecycois, malgré le score en trompe l'œil.

Je souhaite et j'espère que vous soyez un maire à l'écoute et attentif aux avis et visions de l'ensemble la population et des élus d'opposition qui avaient et défendaient d'autres projets pour la commune. Dans cette assemblée nous sommes tous élus par l'expression démocratique des voix des habitants de votre commune

Avec ma collègue, Mme Evelyn Schweyer, nous sommes deux représentants de la liste Rassemblement pour Clamecy à être élu dans ce conseil et nous nous inscrivons dans une expression active et constructive. Nous avons des sujets dans les différents programmes des trois candidatures. Si la manière et la mise en œuvre nous conviennent, vous aurez notre soutien, j'ai entendu des sujets où vous aurez notre total soutien. Mais sur les sujets où nous avons une

vision différente de la vôtre et nous nous opposerons et ferons entendre par notre expression des clamecycois qui n'ont pas le même avis, attentes et orientations.

J'espère que vous saurez travailler de façon commune avec d'autres élus qui siègent dans d'autres collectivités, comme moi au Conseil Régional de Bourgogne. Et même si certains sujets, nous ne sommes pas d'accord et nous nous opposerons fermement, je relève votre devise sur laquelle vous avez fait campagne « Unissons nos énergies ». Il faudra que l'on apprenne à échanger et travailler ensemble sur certains projets et demandes de subvention pour servir au mieux les intérêts des Clamecycoises et Clamecycois.

ELECTION DES ADJOINTS

M. Nicolas Bourdoune procède maintenant à l'élection des adjoints.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Dans un premier temps, il est nécessaire de déterminer le nombre d'adjoints.
M. Bourdoune rappelle l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Soit : 27 conseillers municipaux X 30 % = 8,1 soit au maximum 8 adjoints.

Il propose de fixer le nombre d'adjoints à 7.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce point.

Il rappelle les articles du Code général des Collectivités Territoriales :

Articles L 2122.7.2 et L 2122.4

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. La liste doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

M. Bourdoune demande s'il y a des listes de candidats

Madame Isabelle Ciudad-Kadi présente sa liste.

Isabelle CIUDAD-KADI

Alain DEDIANNE
Patricia BONIN-BLIN
Gilles TEXIER
Valérie TAUPENOT-MUGNIER
Alain MAGNIEN
Louisette DUQUE

3) Constat de dépôt des listes :

Monsieur Bourdoune constate le dépôt de la liste déposée par Mme Isabelle Ciudad-Kadi.

Réalisation du 1^{er} tour de scrutin pour l'élection des adjoints.

Monsieur Bourdoune procède à l'élection des adjoints.

A l'appel de son nom, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne :

GATEAU	Roland
LOISEAU MONFOURNY	Nicole
DUQUE	Louisette
CHRETIEN-BRION	Muriel
MAGNIEN	Alain
MEFTAH	Sophie
BONIN-BLIN	Patricia
TEXIER	Gilles
GIRAULT	Dominique
LEPINASSE	Véronique
DEDIANNE	Alain
TAUPENOT-MUGNIER	Valérie
DIMPRE	Zaraa
CHOLET	Rémi
FAULE	Nicole
CIUDAD-KADI	Isabelle
BOURDOUNE	Nicolas
DAPOIGNY	David
PARDANAUD	Ruddy
BOICHE	Loïc
EL MOUTTAKI- CAVALLI	Kabboura
DEDIANNE	Mickaël
MECHIN	Dominique
CARVOYEUR	Michel
MAILLARD	Odile
SCHWEYER	Evelyne
GUIBERT	Julien

Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote par le bureau de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN POUR L'ELECTION DES ADJOINTS

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue 14

Ont obtenu :

Liste Isabelle Ciudad-Kadi

22 voix

La liste « Isabelle Ciudad-Kadi ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les personnes suivantes sont proclamées adjoints et sont immédiatement installées :

Isabelle CIUDAD-KADI
Alain DEDIANNE
Patricia BONIN-BLIN
Gilles TEXIER
Valérie TAUPENOT-MUGNIER
Alain MAGNIEN
Louisette DUQUE

M. Bourdoune remet les écharpes à chaque adjoint. Il félicite chacun et leur souhaite bon courage pour le travail qui les attend.

Discours de Mme Maillard :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints, les conseillers,
Au nom des Conseillers Municipaux de la liste « Clamecy pour Tous », nous sommes très heureux et fiers de siéger au Conseil Municipal de Clamecy.

Cependant vous comprendrez notre immense déception face à ces résultats. 52,49 % d'abstention.

2 408 inscrits 1 144 votants 1 264 électeurs n'ont pas voté, notre liste a obtenu 280 voix.
Nous tenons à remercier les 280 électrices et électeurs qui nous ont accordé leur confiance.
Et nous nous adressons à vous M. le Maire et prenons acte de votre victoire à 627 voix sur 1096 exprimés et dans l'esprit républicain qui nous anime, nous tenons à vous féliciter pour votre élection et nous y associons vos Adjoints, vos conseillers.
Vous venez d'être élu pour mettre en oeuvre votre projet pour Clamecy, nous veillerons pour ses 6 années qu'il soit votre priorité, votre carnet de route, en toute transparence, et pour tous les habitants de Clamecy.

Nous pensons essentiellement :

- A la diminution de la pression fiscale,
- A l'attractivité de la commune,
- A l'éducation
- A la sécurité
- A la mise en place d'un plan pluriannuel de réhabilitation des voiries.

Et bien d'autres encore listés dans votre programme de campagne et notamment, au coeur de votre projet,

- Une ville propre,
- L'absence d'incivilité,
- Une participation citoyenne.

Monsieur le Maire, pendant ces six années qui viennent, nous nous situerons dans l'opposition municipale, nous serons une force d'opposition apolitique. 347 voix nous séparent, ces voix vous donnent la légitimité mais elles nous apportent aussi la crédibilité de notre représentativité et la force de notre prise de parole.

Nous respecterons scrupuleusement votre fonction et celle de vos adjoints, vous êtes la municipalité, l'exécutif de la ville qui a été choisi démocratiquement par les Clamecycoises et Clamecycois.

Sachez que nous tiendrons notre rôle de conseillers municipaux confié par les Clamecycoises et Clamecycois, cette fonction sera responsable et vigilante.

Responsable et vigilante parce que nous serons forts de propositions et de contre-propositions dans tous les domaines dans le cadre du mandat que les électeurs nous ont confiés.

Toutes ces propositions devront être examinées dans un état d'esprit positif.

Bien évidemment, vous pourrez compter sur nous à chaque fois que l'intérêt général de Clamecy l'exigera.

L'essentiel de notre rôle c'est de servir la cause Clamecycoise pour une vraie démocratie locale. Nous serons attentifs, pendant votre mandat, à toutes les décisions, au bon développement de notre ville et de l'ensemble de ses quartiers, à l'amélioration de la vie des Clamecycoises et Clamecycois.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de reconnaître nos droits d'élus minoritaires, conformément aux textes mais aussi dans l'esprit, dans le respect de la minorité et l'acceptation de débats, la transparence et l'accès aux informations.

Vous avez la chance d'avoir une opposition diverse et expérimentée.

Monsieur le Maire, Mesdames, messieurs les adjoints, les conseillers, les élus de Clamecy pour tous, aborderons notre mandat dans un esprit constructif et dynamique.

Soyez certains, vous pouvez compter sur nous, nous serons toujours là pour servir l'intérêt général de tous les citoyens de Clamecy.

Comme le disait St Exupéry, « pour agir efficacement il ne faut pas se regarder les yeux dans les yeux mais regarder ensemble dans la même direction ».

Nicolas Bourdoune : Merci et soyez assurée qu'il y aura la place pour tous ceux qui souhaitent travailler au sein de cette assemblée.

Lecture de la charte de l'élu local :

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- « 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

FIXATION DES INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS, CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants, l'indemnité du maire est calculée en fonction de l'indice brut 1027 de la fonction publique avec un taux maximal pouvant être appliqué de 55 %.

Une majoration de 20 % au titre de chef-lieu d'arrondissement peut être votée et représente 427,83 € (jusqu'à présent cette majoration a été abandonnée).

L'indemnité de fonction des adjoints est calculée sur ce même indice brut 1027 avec un taux maximal de 22 %.

Il précise qu'il est possible d'attribuer des indemnités à des conseillers municipaux délégués en référence aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT. Dans ce cas, cette indemnité est comprise dans l'enveloppe budgétaire du maire et des adjoints.

Afin de respecter ces dispositions, il est proposé les calculs suivants :

Maire : Brut 2 129,17 € + 427,83 € =	2 567,00 €
Adjoints : brut 855,67 € =	5 989,69 €
Total =	8 556,69 €

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer la majoration de 20 % (427,83 €) pour l'indemnité du maire qui s'élèvera donc à 2 139,17 € (taux de 55 %).

L'enveloppe à répartir entre les 7 adjoints et 2 conseillers municipaux délégués s'élève de ce fait à 6 417,52 €.

Il propose la répartition suivante :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| - Maire : 55 % de 3 889,40 € = | 2 139,17 € |
| - Adjoint : 20 % de 3 889,40 € = | 777,88 € |
| - Conseiller : 12,5 % de 3 889,40 € = | 416,17 € |

Ce dossier est adopté à la majorité (2 abstentions).

Mme Maillard propose, au nom de sa liste, une indemnité pour l'ensemble des conseillers municipaux, notamment pour les frais de déplacements et l'impression de documents, les recherches.

M. Bourdouné indique que la proposition faite à ce conseil sont les indemnités du maire, les adjoints et des deux conseillers municipaux délégués. Ce sujet sera étudié lors d'une prochaine réunion et voir ce qu'il est possible de mettre en place en fonction de la loi.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil municipal peut déléguer certaines décisions prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal soit 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code et ce sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies au Plan Local d'Urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle qu'en soit la nature, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions, qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une procédure d'urgence (référés), d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation.
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 500 000 €,
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Chaque décision prise dans le cadre de ces délégations devra faire l'objet d'une information au Conseil Municipal.

M. Carvoyeur : Vous nous demandez de voter toutes délégations ensemble ? Je m'interroge sur la délégation « ester en justice ». Pouvons-nous ajouter « l'information au conseil en amont » ?

M. Bourdoune : Ce n'est pas ce que la loi permet.

M. Carvoyeur : Tous les points sont à soumettre au conseil Municipal pour information. Ester en justice c'est un pouvoir immense.

M. Bourdoune : C'est le pouvoir des maires tels qu'autorisé par les textes. Comme je l'ai indiqué précédemment, l'action publique sera transparente et partagée.

M. Carvoyeur : je n'en doute pas.

M. Bourdoune : nous vous informerons autant au nécessaire sur l'ensemble de ces points mais également le plus rapidement possible.

M. Carvoyeur : Chaque décision doit faire l'objet d'une information au conseil mais on ne dit pas en « amont ou en aval ». C'est important, s'il n'y a pas un débat sur une décision à prendre et si la décision est déjà prise, il s'agit d'une simple information. C'est une interrogation, ce n'est peut-être pas faisable.

M. Bourdoune : l'information doit se faire au conseil municipal et non aux membres individuellement, au conseil municipal valablement réuni. Certaines informations pourraient avoir lieu rapidement.

M. Carvoyeur : Tant que ce n'est pas inscrit dans le marbre...

M. Bourdoune : Lorsqu'il s'agit d'aller porter plainte, nous ne pouvons réunir le conseil à chaque fois.

M. Carvoyeur : Il peut y avoir des urgences. On peut le comprendre.

M. Bourdoune : Autant que possible, nous informons les membres au préalable, mais il n'est pas possible de réunir en amont. Pour une ligne de crédit, on est pris par le temps.

M. Carvoyeur : Une ligne de trésorerie, cela se prévoit. Nous avons été habitués souvent à être mis devant le fait accompli et que vous avez dit que vous alliez ouvrir les décisions à l'ensemble du conseil, c'était une façon d'ouverture facile à faire. Chaque décision importante, on en informe le conseil avant de la prendre. Même si la décision vous avez avec la majorité absolue vous ne risquez pas grand chose. Que l'on ne soit pas informés très longtemps après pour répondre aux électeurs quand on est interrogé dans la rue : c'est la forme.

N. Bourdoune : le vote des délégations sera la proposition telle que proposée et je prends l'engagement de transparence devant vous et nous ne manquerons pas d'informer les groupes.

M. Carvoyeur : Cela aurait pu être écrit. Les paroles s'envolent, les écrits restent.

M. Bourdoune : Vous ne pourrez vous fier que sur des actes. Accordez-nous le bénéfice du doute.

Mme Maillard : Concernant le montant de 500 000 € pour la réalisation des emprunts : c'est une somme fixée ou une somme fixée en conseil municipal et vous la fixer vous-mêmes. Avez-vous une durée, un champ d'emprunt fixé ? vous avez un plan d'emprunt ? Je souhaite savoir s'il s'agit d'une base comment elle a été déterminée ? Quels sont les taux d'emprunt ? quels emprunts mis en place ? vous posez une somme sans explication.

M. Bourdoune : Ce sont des décisions votées lors de précédents conseils municipaux. Nous vous transmettrons l'ensemble des documents liés aux emprunts avec le compte rendu du Débat d'orientations budgétaires où se trouvent l'ensemble des données, comme le possède déjà M. Carvoyeur.

Mme Maillard : Pour la ligne de trésorerie que vous venez d'augmenter à 500 000 €, quelle banque, quel contrat ?

M. Bourdune : Il s'agit d'une proposition : c'est une possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie. Ce sera ensuite une négociation avec les organismes bancaires. Il s'agit d'une sécurité que la collectivité se donne, mais nous ne souhaitons utiliser le plus tardivement possible, éventuellement dans l'attente de dotations, de subventions versées après la réalisation de travaux. Dans la situation actuelle, nous participons à la trésorerie des artisans travaillant avec la collectivité. Le travail avec les banques se situe avec la Direction des finances de la Ville, Mme Trinel. Nous vous transmettrons l'ensemble des documents sur les banques avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler.

Ce dossier est adopté à la majorité (5 abstentions).

La séance est levée.